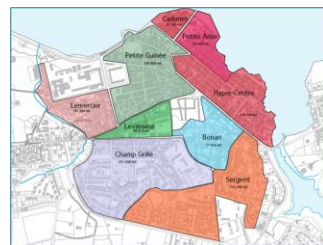




Contrat de Ville du Moule

APPEL À PROJETS 2024 NOTE DE CADRAGE

QUARTIERS PRIORITAIRES DE
LA VILLE DU MOULE
Le bourg et champ-grillé 2



DATE DE DEBUT: 29 janvier 2024
DATE LIMITE DE DÉPÔT: 29 février 2024



PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE
Liberté
Égalité
Fraternité

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA VILLE
Liberté
Égalité
Fraternité



Sommaire

Editorial

1 – Contexte

2 – Les associations, opérateurs de la Politique de Ville

3 - La démarche de l'Appel à Projet

4 – Les orientations et axes prioritaires de l'Appel à Projet 2024

5 – Comment répondre à l'appel à projet?

Mot du Maire

En 2015, la Ville du Moule a signé son contrat de ville avec l'Etat et un ensemble de partenaires institutionnels et privés pour favoriser le développement des quartiers prioritaires, Sergent et le Centre Bourg.

La cohérence entre le Contrat De Ville et le projet de territoire s'inscrit dans une politique constructive qui place les habitants au cœur des actions et a pour ambition de réduire les écarts entre les territoires et à valoriser les quartiers prioritaires.

Les enjeux majeurs visent à améliorer la solidarité, le vivre ensemble mais également à développer des actions liées au cadre de vie, à l'insertion professionnelle, à la réussite éducative. Des projets participatifs sont déployés sur l'ensemble de la géographie prioritaire.

Les acteurs de la Politique de la Ville mettent leur énergie et leur engagement pour porter nos projets dans l'intérêt général.

Cette année est renouvelé l'appel à projet avec ses axes prioritaires et une volonté de faire évoluer la participation citoyenne, il convient pour les opérateurs de poursuivre le travail initié depuis de nombreuses années et de proposer une programmation innovante.

Je remercie tous les acteurs institutionnels et associatifs, qui œuvrent en faveur du dynamisme de notre territoire et souhaite une belle année 2024 à tous.

Mot du Préfet

La Politique de la Ville porte l'objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Cette ambition se décline par le Contrat de Ville signé entre l'État et la Commune de Le Moule en 2015 et prorogé en 2024.

Par ce Contrat de Ville, près de 300 000 euros sont mobilisés chaque année pour financer les associations du territoire qui portent des projets en faveur des habitants autour de 3 piliers transversaux :

- La cohésion sociale ;
- Le développement économique et l'emploi ;
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain.

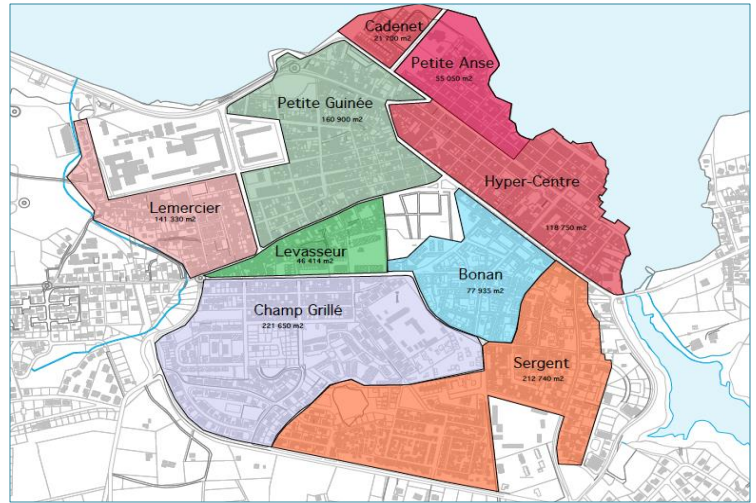
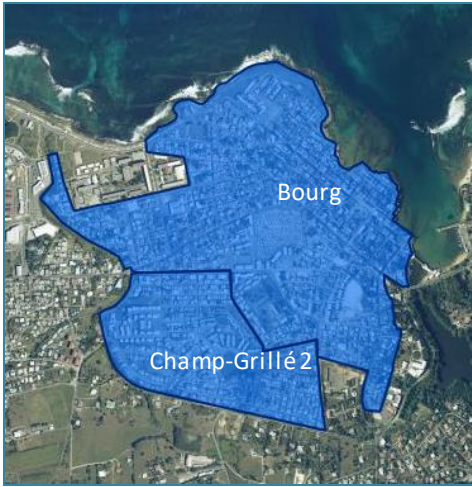
Cet engagement fort de l'État permet de faire évoluer nos quartiers avec une offre de service renforcée grâce à l'investissement des opérateurs associatifs, le maillage des équipements sociaux de proximité et la participation des habitants.

Le lancement de l'appel à projets 2024 est l'opportunité de porter de nouveaux projets, particulièrement dans les piliers emploi et développement économique, et cadre de vie et renouvellement urbain. L'appel à projet du contrat de ville est l'opportunité pour être force de propositions et agir avec et au bénéfice des habitants de nos quartiers. Nous attendons avec plaisir vos contributions.

1 Contexte

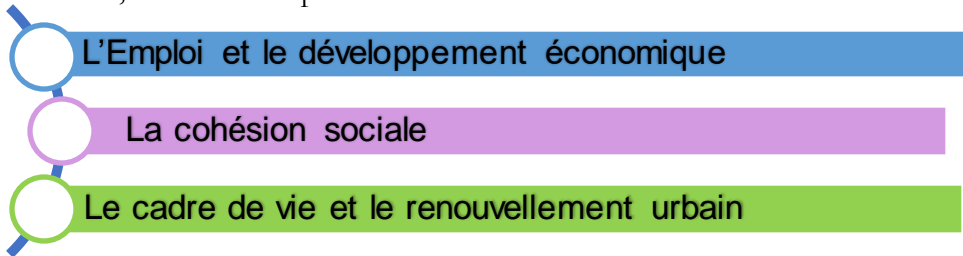
Orienté en direction des quartiers défavorisés et de leurs habitants, le Contrat de ville est conduit de manière conjointe par la ville et l'Etat. Il vise à améliorer le cadre de vie et les conditions d'existence des habitants des quartiers défavorisés afin de réduire ainsi les inégalités sociales et les écarts de développement entre les quartiers et les territoires.

Au sein de la ville du Moule, les quartiers du Bourg et de Champ-Grillé 2 ont été identifiés comme « quartiers prioritaires ».



Quartiers prioritaires du Moule au sens de la géographie prioritaire

C'est pourquoi, depuis 2015, la commune du Moule s'inscrit avec le soutien de l'Etat, dans une démarche de Contrat de Ville, basé sur trois piliers:



A leurs côtés, 17 partenaires (l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'Allocations familiales, l'Agence Régionale de Santé, le Pôle Emploi, les bailleurs sociaux, la Chambre de Commerce et D'Industrie, etc.).

ENJEU POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Améliorer le cadre de vie, renforcer la cohésion sociale et booster l'emploi sur les quartiers prioritaires

ENJEU POUR LA COMMUNE DU MOULE

Affirmer le statut des quartiers prioritaires comme centre urbain de la commune du Moule

ENJEU POUR LE NORD ET LE SUD EST GRANDE-TERRE

Développer l'attractivité de la communauté d'agglomération en confortant le statut du Moule comme centre urbain du Nord et du Sud Est Grande-Terre.



Les associations jouent un rôle essentiel pour la cohésion des territoires et l'émancipation des habitants des quartiers. Plus de 60 associations sont soutenues par l'État et la Ville pour agir au quotidien pour la solidarité et la citoyenneté grâce à l'engagement de leurs salariés et de leurs bénévoles, dans tous les domaines (éducation, culture, sport, insertion sociale et professionnelle, égalité femmes-hommes, santé...). Elles sont accompagnées par l'État et les collectivités territoriales au travers du contrat de ville pour la période 2015-2024.

La Ville s'appuie sur l'appel à projet pour soutenir les associations afin qu'elles agissent sur les quartiers prioritaires tant sur le pilier de Développement Economique et emploi que la co-construction du Cadre de Vie et du Renouvellement Urbain mais également sur le maintien de la Cohésion Sociale.

En 2024, Grâce à la prolongation de la Politique de la Ville, les associations continueront leur implication dans le développement du territoire.

Nombreuses sont les associations de la politique de la ville qui ont imaginé et mis en place des solutions innovantes sur leur territoire pour remédier aux difficultés générées par le confinement, en matière d'éducation, de solidarité et de lien social.

L'Appel à Projet vise à soutenir les opérateurs dans la mise en œuvre d'actions et permet le renforcement de la qualité de vie des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Il présente des thématiques qui répondent à la fois aux exigences, ambitions et objectifs de l'année concernée.

Annuellement deux types d'actions sont déclinées au sein du Contrat de ville:

- Actions conduites par la commune du Moule
- Actions conduites par les associations

Pour cette dernière année, l'appel à projet s'inscrit dans la continuité de la logique de prévention de la précarité déjà existante et inhérente aux effets de la crise économique.

Les difficultés sociales et économiques des populations particulièrement celles des Quartiers Prioritaires s'accroissent, on note un écart d'égalité des chances entre les territoires.

Les projets présentés devront répondre aux besoins des publics des quartiers prioritaires, à savoir :

- La jeunesse
- Les personnes isolées, âgées, en situation de handicap
- Les parents
- Les personnes éloignées de l'emploi

Axes prioritaires 2024 par pilier

Les orientations de l'Appel à Projet 2024 s'organiseront autour des 3 piliers:

- **La Cohésion sociale**
- **Le Cadre de vie et renouvellement urbain**
- **Le Développement économique et emploi**

La Cohésion sociale

Objectifs généraux :

- Structurer du temps social de la jeunesse des Quartiers prioritaires
- Accompagner la petite enfance
- Assurer la prévention du tout public (santé, addictions, conduites à risques) et favoriser l'accès aux soins)
- Accompagner de la parentalité (aide aux parents isolés, aide au développement du numérique)

La ville souhaite poursuivre son intervention sociale en direction des publics les plus fragiles des quartiers prioritaires.

ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2024 :

- Proposer des actions en direction des personnes isolées, âgées, en situation de handicap
 - Actions de prévention de la santé (information, sensibilisation, dépistage)
 - Participation des personnes aux activités de leur quartier
- Proposer des actions en direction de la jeunesse des quartiers prioritaires
 - Prise en charge des jeunes en échec scolaire
 - Actions de prévention des conduites délictuelles ou addictives
 - Accès à la culture et aux sports
- Proposer des actions autour de la parentalité
 - Accompagner et soutenir les parents isolés dans leur rôle
 - Accompagner les familles sur le numérique

Le Cadre de Vie et le renouvellement urbain

Objectifs généraux :

- Accompagner des initiatives populaires d'aménagement et d'appropriation de l'espace public
- Embellir et valoriser les espaces et les quartiers (ravalement de façades, curetage des dents creuses, etc)
- Accompagner la transition numérique (espaces publics connectés)

Le cadre de vie est l'un des vecteurs essentiels au développement social et économique des quartiers prioritaires. C'est un facteur clé du « bien vivre » sur les quartiers, puisqu'il participe au renforcement des relations sociales, de l'attractivité du territoire et du dynamisme économique.

C'est pourquoi la ville souhaite, pour l'année 2024, renforcer son intervention en matière de cadre de vie en mettant notamment en valeur les initiatives locales et populaires sur les espaces publics.

Il s'agit également de favoriser l'émergence, chez les habitants des quartiers prioritaires, d'une prise de conscience de l'importance de préserver, valoriser et respecter leur cadre de vie et de participer à l'embellissement de leurs quartiers.

ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2024 :

- Favoriser la mise en œuvre de projets permettant l'amélioration du cadre de vie
- Permettre aux habitants de s'approprier les espaces publics

Exemple de projet: Pour un Quartier propre : action permettant de mettre en avant les offres d'emploi et d'apprentissage liées aux nouveaux métiers pour la promotion de la biodiversité en inscrivant les jeunes du quartier prioritaire dans une logique de responsabilisation, de propreté et un rappel aux enjeux de développement durable.

le développement Economique et L'Emploi

Objectifs généraux :

- Développer des pratiques de solidarité de proximité
- Accompagner des personnes éloignées de l'emploi
- Mettre en œuvre de chantiers-insertion et écoles

Les quartiers prioritaires du Moule sont confrontés à une importante problématique de chômage. Progressivement , cette problématique est accentuée. En réponse à ce constat, la ville du Moule souhaite renforcer son intervention en matière de développement économique et d'emploi.

Face à l'urgence économique et sociale, il convient ainsi de proposer des actions priorisant des logiques d'entraide et de solidarité qu'elles soient intergénérationnelles, inter-quartiers ou dans les quartiers prioritaires de la ville.

ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2024 :

- Projets favorisant le développement de l'économie sociale et solidaire
- Exemple de projet: Organisation de visites d'entreprises artisanales pour des groupes de personnes , à l'occasion de ces visites en immersion, sur les métiers de l'artisanat et l'entrée en apprentissage (16 à 30 ans) ou en contrat de professionnalisation (plus de 30 ans et adultes en reconversion professionnelle).

Qui peut répondre à cet appel à projets ?

Les projets peuvent être portés par toute structure dont les statuts sont en adéquation avec les finalités du présent appel à projets notamment : les associations, les établissements publics, les collectivités, les entreprises de l'économie sociale et solidaire

Quelles sont les conditions ?

Les projets proposés doivent répondre prioritairement aux critères suivants et répondre aux besoins des habitants des Quartiers Prioritaires:

- S'inscrire dans les objectifs stratégiques du contrat de ville du Moule
- S'inscrire dans les objectifs de l'appel à projets 2024
- S'adresser aux publics des quartiers prioritaires du Moule
- Favoriser la mixité hommes / femmes
- Lutter contre toutes formes de discriminations
- Avoir transmis les bilans des actions antérieures justifiées sur DAUPHIN
- Avoir transmis le bilan intermédiaire de actions en cours par mail.

Les critères de sélection

Sur la forme :

- **Le dossier doit être complet** (ensemble des pièces à fournir transmises)
- **Le dossier doit être intégralement renseigné**, afin de procéder à l'examen de l'opportunité du projet le dossier doit répondre aux questions suivantes : Quoi ? Pourquoi ? Comment ? Quand ? Ou ? Avec qui ? Avec quels moyens ?

Sur le fond :

- Le caractère d'innovation et d'expérimentation du projet.
- La complémentarité et la cohérence du projet par rapport aux actions existantes.
- Les modalités de mobilisation du public concerné par le projet.
- La qualité de l'opérateur au regard de : la réalité de sa vie associative, sa solidité financière.
- La mobilisation et la recherche de moyens de droit commun et d'une capacité d'autofinancement en complémentarité des crédits spécifiques sollicités.
- La pertinence des critères de suivi et d'évaluation du projet au travers d'indicateurs mesurables et quantifiables de suivi et d'évaluation du projet permettant de mesurer les effets et impacts du projet.
- Les demandes logistiques nécessaires à la réalisation doivent faire l'objet d'une demande impérative dans le CERFA rubrique 6 « Description de l'action » et fera ensuite l'objet d'une analyse sous réserve de disponibilité.

Procédure de dépôt des demandes

Vous êtes invités à déposer votre projet à partir de la plateforme de dématérialisation « **DAUPHIN** » à l'adresse suivante:

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

1 - Pour les nouveaux opérateurs

- **Créez votre compte** (choisir un identifiant et un mot de passe en respectant les règles indiquées) et **renseignez** les données administratives de votre structure ;
- A partir du lien que vous recevrez par mail, **activez votre compte** ;
- **Déposez votre projet** en suivant les étapes indiquées.

2 - Pour les opérateurs connus

- Connectez-vous avec votre mot de passe ainsi que votre identifiant.
- **Déposez votre projet** en suivant les étapes indiquées.

DÉPOSER SON PROJET: 3 règles à rappeler (IMPÉRATIF pour éviter les difficultés d'instruction):

1. Pour le choix de la **localisation du projet**, c'est obligatoirement "**971 - CV LE MOULE**" ; Champs Grillé, Le Bourg
2. Pour le budget prévisionnel du projet, c'est obligatoirement "**année 2024**" ;
3. Sur la plateforme dématérialisée **DAUPHIN** : il est impératif de mentionner dans le budget de l'action "**colonne produit - ligne subvention d'exploitation – État, « la participation de l'ANCT qui sera intitulée "971 - ETAT - POLITIQUE DE LA VILLE"**,

En cas d'erreur votre projet n'existera pas sur la plateforme et ne sera pas traité.

Si vous rencontrez des difficultés pour le dépôt de votre projet

Cellule d'accompagnement de l'ANCT PARIS – Pensez au décalage horaire

09.70.81.86.94.

Support.p147@experisfrance.fr

Dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 29 février 2024

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'APPEL À PROJET 2024	
29 janvier 2024	Lancement de l'appel à projet (en ligne)
29 février 2024	Date limite de dépôt dématérialisé des dossiers (Dauphin)
Semaine du 11 mars 2024	Instruction des dossiers
À partir du 18 mars 2024	Comité technique
À partir du 15 avril 2024	Comité de pilotage

Contacts et informations complémentaires

Service Contrat de Ville du Moule

Gérald SILVESTRE

Directeur Général
Adjoint des Services

0590 23 09 00

gerald.silvestre@mairie-lemoule.fr

Nadia SHITALOU

Directrice des Interventions
Sociales et Humaines

0590239260

nadia.shitalou@mairie-lemoule.fr

PRÉFECTURE

Axelle BAPTISTIDE-SINIVASSIN

Déléguée du Préfet à la Politique de la ville - zone Grande-
Terre

0690 67 90 93

axelle.baptistide-sinivassin@guadeloupe.gouv.fr

Direction De L'Economie, De L'Emploi, Du Travail Et Des Solidarités

Murielle RENÉ-GABRIEL

Chargée de mission Contrat de ville du Moule, gestionnaire
du dispositif adulte-relais

059080 50 94 / 0690 72 61 09

murielle.rene-gabriel@deets.gouv.fr

Contacts et informations complémentaires

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Pascale LUBINO-NIRELEP

0590 93 78 00

pascale.lubino@cg971.fr

Léis DACALOR

0590 93 63 55

leis.dacalor@cg971.fr

Betty AIGUADEL-ARCHIMEDE

0590 93 78 06

betty.archimede@cg971.fr